



# VILLE D'ETAMPES

## DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2023- N° 162

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20231017-VI-DEC-2023-162-AU  
Date de télétransmission : 17/10/2023  
Date de réception préfecture : 17/10/2023

### OBJET : Signature d'un contrat de prestation pour une animation de jeux en bois

Le Maire de la Ville d'Etampes,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de signer un contrat de prestation pour l'animation d'un stand de jeux en bois le 29 octobre 2023 à l'occasion de l'événement Octobre Rose,

**CONSIDERANT** la proposition de l'association PROMENONS LE JEU,

### DECIDE

**ARTICLE n°1** : De signer un contrat de prestation pour l'animation d'un stand de jeux en bois avec l'association PROMENONS LE JEU – 7, hameau de Longuetoise – 91780 CHALO SAINT MARS - à l'occasion d'Octobre Rose, le 29 octobre 2023.

**ARTICLE n°2**: La dépense correspondante à cette prestation s'élève à quatre cent euros (400,00 € TTC).

**ARTICLE n°3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE n°4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes collectivités,
- l'association PROMENONS LE JEU.

Fait à Etampes, le 17 OCT. 2023

Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication

18 OCT. 2023

